

1.

Débitrice:

ART-VOGUE DECORATION Sàrl, Croset 9,
1024 Ecublens
2.

Déclaration de faillite: 23.04.2009
3.

Suspension de faillite: 17.06.2009
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 13.07.2009
5.

Avance de frais: CHF 4'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquida-tion et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ullérieure d'avances supplémentaires est réservée.

Office des faillites de Morges-Aubonne
1110 Morges
(05113360)